Image not found or type unknown

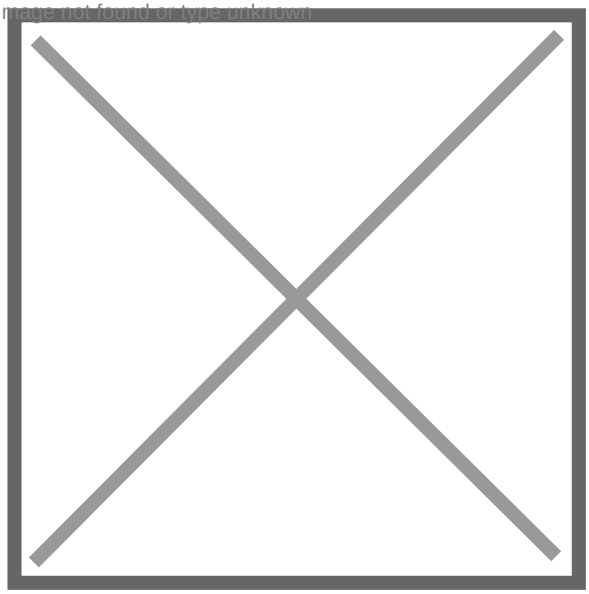

Héritage de notre mère décédée, suite vente maison

Par **marie 34**, le **25/07/2014** à **16:18**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a douze ans et ma mère, il y a un mois et demi. Etant sept frères et soeurs, notre mère vivait dans la maison qu'elle avait avec notre père.

Voila ce qui se passe nous devons toucher la part de la vente de la maison du côté de notre père, notre mère a fait un testament où elle laisse sa part à mes deux frères et soeurs, les plus jeunes. Doit-on se considérer comme déshérités du côte de notre mère ? et celle ci ayant des dettes, doit-on les payer étant donné qu'on ne touche rien sur sa part de vente de la maison ? donc nous ne sommes pas ses héritiers, enfin c'est ce que je comprends.

A ce qu'il parait, la loi aurait changé et ma soeur, qui s'occupe de tout ça, me dit qu'on ne différencie plus les deux heritages et là, je n y comprends rien. Elle me dit qu'on met les deux parts héritage ensemble et qu'on partage mais nous, qui n'héritons pas des parts de notre mère, ne serions nous pas lésés et, en plus, on doit regler le notaire car toutes les assurances ne marchent pas et il y a un decouvert à la banque. Mais je répète, nous ne touchons rien de notre mère. Ne sont-ce pas ses héritiers qui doivent payer ?

SVP, aidez moi, je suis perdue.

Par **Tisuisse**, le **31/07/2014** à **17:08**

Bonjour,

Le testament fait par votre mère en faveur des 2 plus jeunes et en écartant ainsi les 5 autres frères et soeur est illégale. Vous possédez, à vous 7 et par parts égales, 1/7 de la totalité de l'héritage. Votre mère ne pouvait vous déhériter que de, ce que la loi appelle, la quotité disponible soit 25 % de sa seule part. Votre notaire aurait dû mettre opposition à ce testament. Vous avez donc tout intérêt à changer de notaire ou à prendre una autre notaire qui, lui va défendre vos intérêts. Chaque chambre départementale des notaires organise des consultations juridique gratuite, n'hésitez pas à y aller.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés